



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 26 juin 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le règlement du Conseil communal avec deux amendements.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the printed name. The signature is stylized and fluid.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 27 juin 2018